



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités

Spala

Grenoble, le 24 décembre 2021

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents des
établissements de coopération intercommunale

Objet : Sécurité des fêtes de fin d'année

Comme vous le savez, nous subissons pour la deuxième année consécutive une vague épidémique au moment des fêtes de fin d'année. Le gouvernement a appelé chacun à la responsabilité et à la vigilance nécessaires pour permettre à nos concitoyens de poursuivre une vie économique et sociale la plus normale possible. La très bonne couverture vaccinale permise notamment par la mobilisation des collectivités locales, de la médecine libérale et des structures hospitalières contribue largement à atténuer les effets du COVID 19. Toutefois, l'apparition du variant OMICRON dans un contexte de tension hospitalière très forte impose de nouveaux efforts que je souhaite vous rappeler.

En premier lieu, il convient de rappeler aux organisateurs d'évènements festifs sur votre commune qu'il est préférable de différer ou d'annuler ceux-ci, même en extérieur. Dans l'hypothèse où vous autoriseriez néanmoins ces rassemblements quand ils se tiennent sur la voie publique, il est impératif de respecter scrupuleusement les gestes, notamment le port du masque. Une configuration permettant le contrôle du passe sanitaire devra aussi être recherchée. Enfin, la consommation de denrées ou de boissons devra impérativement se faire à table (pas de service debout ou au comptoir, hors cas des débits de boissons permanents).

En deuxième lieu, je vous demande de ne pas organiser d'attractions ou de festivités susceptibles de créer de grands rassemblements dans un espace réduit, même en extérieur. Sont ainsi déconseillés les feux d'artifices, les pots d'accueil des touristes, les galettes des Rois, en particulier en présence de publics vulnérables. S'agissant des salles communales polyvalentes de type L, vous êtes invités à ne pas les louer ni à les mettre à disposition. Les établissements privés recevant du public organisent sous leur entière responsabilité d'éventuels rassemblements.

En troisième et dernier lieu, comme j'en ai décidé pour les services de l'État, je vous demande de ne pas organiser les cérémonies de vœux.

Ces recommandations s'imposent jusqu'à l'édiction de nouvelles mesures.

La crise sanitaire n'a par ailleurs pas fait disparaître la menace terroriste ni les violences urbaines qui émaillent parfois cette période de l'année. S'agissant de la menace terroriste, je vous ai adressé la nouvelle posture vigipirate. Les forces de l'ordre, police et gendarmerie nationales, renforceront leur présence sur le terrain, notamment à proximité des lieux de culte. Concernant les violences urbaines, vous pourrez faciliter le travail des forces de sécurité intérieure mais aussi des services d'incendie et de secours en retirant tout objet de la voie publique susceptible de constituer un projectile ou d'être enflammé (poubelles, matériaux liés à des chantiers sous vos maîtrises d'ouvrage).


Je vous précise que j'ai, pour ma part, édicté plusieurs mesures réglementaires afin de favoriser le travail de services de sécurité et de secours. Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif de ces dispositifs.

Plus que jamais, les services de l'État seront fortement sollicités pour veiller au respect des mesures précitées, ainsi que pour prévenir tout débordement. Il est indispensable qu'ils soient soutenus par une action volontaire des collectivités locales qui devront notamment mobiliser leurs polices municipales.

Je vous remercie de votre concours

et de votre engagement dans cette période où, une fois encore, le concours de tous est nécessaire

Laurent PREVOST



Laurent PREVOST

Copie à :

- Madame la directrice départementale de la sécurité publique
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale
- Monsieur le délégué militaire départemental
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef du service d'aide médicale d'urgence
- Madame la Sous-Préfète de La Tour du Pin
- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne